



Compte-rendu du Conseil de l'UFR Lettres et philosophie du
jeudi 8 février 2018

Présents

Enseignants-chercheurs : Pierre ANCET, Gilles BOUSQUET, Samir BAJRIC, Claire DESPIERRES, Sylvie FONTAINE, Marie-Ange FOUGERE, Henri GARRIC (directeur), Éric HEILMANN, Marion LAFOUGE, Mustapha KRAZEM, Sylviane LEONI, Estelle OUDOT.

LATOSS : Maud LAUFERON, Philippe VIGNERON.

Étudiants : Floriane AVELLA, Thomas BEZANÇON, Jérémy MUET, Léna VICTOR.

Invités : Séverine BLOT, Vanessa BESAND.

Excusés Yannick CAUREL, Youssef EL HANBALI, Michel ERMAN, Jean-Claude GENS, Pierre GUENANCIA.

Conseil plénier (à partir de 14 h05)

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 30 novembre 2017

Le PV est approuvé à l'unanimité (sous réserve de modifications).

Le Conseil s'ouvre sur l'examen des **questions diverses**

2.

a. Conventions

Deux conventions sont présentées

- l'une entre Radio Dijon Campus et l'UFR Lettres et Philosophie
- l'autre entre la Compagnie « Grenier neuf » et l'UFR Lettres et Philosophie.

En marge

À cette occasion, Henri GARRIC évoque le DU d'apprentissage du français (et notamment l'intégration dans la culture française du public de personnes migrantes), initié par Jérôme BERTHAUT et Claire DESPIERRES. Ses débuts ont été difficiles, car, comme tout DU, il est auto-financé. Le budget initial a été tenu grâce à des demandes des subventions accordées par des organismes nationaux et par la mission locale de solidarité. Désormais, grâce à des demandes déposées auprès d'organismes privés, le projet va être finalisé. La 2^e année sera stabilisée, et ouvrira sur la rédaction d'une maquette.

Les deux conventions citées ici s'inscrivent notamment dans ce DU.

Une fois ces échanges achevés, les **deux conventions** sont **approuvées à l'unanimité (sous réserve de modifications)**.

b. Pierre ANCET souhaite présenter divers partenariats – destinés à entrer dans l'UE Engagement.

Il indique préalablement que cette UE Engagement, qui obéit à une charte, pourra être plus transversale, et se déployer à l'échelle de l'uB ; déjà, outre l'UFR de Lettres et Philosophie, elle concerne également les deux UFR de Sciences Humaines et de Langues.

Selon Éric HEILMANN, il est très important que cette UE corresponde à un projet que les étudiants ont d'emblée, et ne soit pas une validation faite 'après coup'.

Les partenariats susceptibles d'entrer dans l'UE Engagement sont, à ce jour, au nombre de trois :

- *SOS Amitié* (écoute de personnes en souffrance ; la formation est donnée par l'association)
- *Itinéraires singuliers* [association dijonnaise, se proposant de promouvoir « l'art et l'expression comme moyens privilégiés de prévention et de lutte contre les exclusions »]
- *APF (Association des Paralysés de France)*

À terme, on envisagera des partenariats avec des structures propres à l'uB (Atheneum, et autres).

c. Dates des prochains conseils d'UFR

- 29 mars 2018 – 13h-17h – Salle du Conseil Lettres
- 31 mai 2018, à 14h (date des jurys des examens du S2)
- 11 juillet 2018, 14h (date des jurys des examens de la session de rattrapage)

d. Modification de maquette

Le département Sciences du Langage demande une modification dans sa maquette de L1.

Samir BAJRIC : à propos de 2 groupes de TD, il s'agirait d'effacer le choix actuel entre TD Domaines afro-asiatique et sino-tibétain et TD Domaine indo-européen, et de le remplacer par un choix entre TD SDL / TD FLEAL. Les effectifs sont actuellement trop déséquilibrés.

Henri GARRIC fait valoir que, sous peu, les effectifs seront moins importants, car la capacité d'accueil sera respectée. Il propose que la réflexion sur cette modification soit poursuivie et que la décision soit reportée au prochain conseil.

3. Information sur le processus Parcoursup

À l'heure actuelle, les étudiants saisissent leurs vœux.

Puis, chaque filière procédera au classement des dossiers, avec deux réponses : OUI ou OUI SI ou EN ATTENTE.

Ce classement obéira à des critères nationaux :

- examen de la Fiche Avenir, remplie par le Conseil de classe du 2nd trimestre.
- prise en compte des notes de 1^{ère} et du début de Terminale, ainsi que de l'épreuve anticipée de français (en fonction du type de bac).
- lettre de motivation, dans laquelle l'élève explicitera son projet.

Concernant les étudiants demandant à intégrer le cursus de Lettres ou de Sciences du Langage, Henri Garric explique, qu'après avoir classé les dossiers en deux groupes OUI et OUI SI, il conviendra de réexaminer les dossiers de fin de classement, pour les faire remonter éventuellement et éviter ainsi qu'ils n'échouent mécaniquement dans les dossiers « EN ATTENTE ». Cela nécessitera un travail précis et attentif.

La bonne nouvelle est que l'uB affectera un peu d'argent pour rémunérer ce travail de classement des dossiers (la répartition devrait se faire en fonction du nombre de vœux par composante).

Voir les *préconisations* issues de la réunion de cadrage du 9 février.

- Il est prévu que lorsque l'élève reçoit deux oui, il doive en éliminer un.

Marion LAFOUGE : Les doubles licences seront-elles encore possibles ?

Philippe VIGNERON : Si un étudiant est admis en Licence de Lettres et en Licence d'Histoire, il doit effectivement choisir. Mais à la rentrée, il peut demander à intégrer l'autre licence, avec de grandes chances que cette dérogation lui soit accordée.

Mustapha KRAZEM : Le système ne s'applique pas au CFOAD ; le double cursus restera possible dans ce cadre.

- Maud LAUFERON pose la question de la remédiation. Un groupe de remédiation pour les étudiants admis avec OUI SI ?

Henri GARRIC rappelle que cette procédure de remédiation n'est pas encore clairement définie.

- Thierry BEZANÇON s'étonne que la lettre de motivation soit exigée pour toutes les filières.

- Henri GARRIC précise que l'uB a demandé à l'UFR un pourcentage d'étudiants hors académie autorisés à s'inscrire : 10%, ce qui correspond au pourcentage actuel.

La question se pose aussi pour les lycéens boursiers (actuellement 50%).

- Léna VICTOR s'inquiète des étudiants en réorientation.

Henri GARRIC : Force est de répondre qu'ils ne seront pas prioritaires, mais que leur dossier sera examiné, au même titre que les dossiers des nouveaux étudiants.

- Rappel du calendrier

- du 3 avril au 18 mai : examen des dossiers

- les élèves reçoivent les réponses à partir du 21 mai. Ils disposent d'une semaine pour faire part de leur choix (rappel : ils doivent choisir un seul OUI).

- Juillet : le rectorat affectera les élèves qui ne le sont pas encore, au plus près de leurs vœux.

- On aborde la question de la **remédiation**.

- Proposition de l'uB : les étudiants « Oui, si » se verront proposer de valider une année en deux ans.

- L'UFR de Lettres a envisagé, pour la Licence de Lettres, une autre solution en « demi-année » : il s'agirait d'alléger l'UE1 et l'UE3 (l'étudiant choisira, parmi ces deux UE, un cours de littérature française et un cours de littérature comparée, et suivra les deux autres cours l'année suivante).

- Gilles BOUSQUET fait remarquer que ce dispositif (1 an en 2) peut être dissuasif pour les élèves. Henri GARRIC répond qu'il n'y aura sans doute pas le choix, mais que nous expliquerons aux élèves les avantages de ce dispositif (entrée plus douce dans des matières qui demandent beaucoup de lectures et des travaux d'écriture assez élaborés). L'essentiel est de repérer les profils de ces élèves à qui le dispositif conviendrait bien – des élèves en difficultés, mais qui ont manifestement une vraie marge de progrès.

En tout cas, on est en test... !

- **Journée Portes Ouvertes et tâches collectives optionnelles**

- Un point est fait sur la JPO du 31 janvier dernier.

Jérémy MUET explique que les élèves ont posé avant des questions sur la réponse « oui, si » ; les étudiants ont donné l'adresse mail de leur association, pour que les échanges se poursuivent au-delà de la journée.

Henri GARRIC se félicite que l'accueil se soit bien passé, mais signale que la répartition des tâches a été dissymétrique.

Il est décidé d'établir un **tableau pluriannuel** de présence des enseignants à la JPO, analogue au tableau des surveillances d'examens.

Autres tâches collectives :

Henri GARRIC rappelle que les jurys de licence font partie des obligations professionnelles ; tous les enseignants doivent être là. Une feuille de présence circulera.

À propos des surveillances d'examen, il est décidé de ne plus accepter les demandes spécifiques (notamment, demande de ne pas surveiller le matin à 8h...).

La séance est levée à 16h40.

En annexe :

Document sur la remédiation (15.12.2017)

Document sur les préconisations issues de la réunion de cadrage du 9 février 2018